

Règlement du Pass Hippolia – Salon du Cheval de Bordeaux 2023

ARTICLE 1 : ORGANISATION

Le Pôle de compétitivité Filière équine, Pôle Hippolia, Association Loi 1901, N°SIRET 422 808 949 00057, dont le siège est Maison du Cheval, Campus Effiscience Bât. Erable, 8 rue Léopold Sédar Senghor 14460 COLOMBELLES, propose l'animation « Pass Hippolia », gratuite et sans obligation d'achat, selon les modalités exposées dans le présent règlement (ci-après dénommée « L'Animation »).

L'objectif du Pass Hippolia est de proposer des offres privilèges aux participants ayant accepté entièrement et sans aucune réserve le présent règlement auprès des entreprises membres du Pôle Hippolia énoncées dans le présent règlement.

L'Animation est mise en place à l'occasion du Salon du Cheval de Bordeaux, du 2 au 05 février 2023 situé dans le Parc des Expositions de Bordeaux, Cours Charles Bricaud 33300 Bordeaux – France.

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

L'Animation est ouverte à toute personne physique, visiteur du Salon du Cheval de Bordeaux (ci-après dénommée « Le Participant »). Ne peuvent toutefois participer les salariés du Pôle Hippolia ainsi que toute personne ayant participé directement ou indirectement à la conception, à l'organisation, à la réalisation et/ou à la gestion de l'Animation. En participant à l'Animation, le Participant reconnaît et déclare avoir pris connaissance du présent règlement dans son intégralité et accepte de s'y conformer.

ARTICLE 3 : MODALITES DE PARTICIPATION

L'obtention du Pass Hippolia est gratuite et sans obligation d'achat. Pour participer à l'Animation, le Participant devra avoir respecté les étapes suivantes :

- Visiter le Jumping International de Bordeaux
- Transmettre les informations permettant de remplir le formulaire

L'instant exact de participation est considéré comme étant le moment où le message émanant de la tablette indique que la participation a bien été prise en compte.

Chaque Participant n'a le droit de souscrire qu'une seule fois. En cas de souscriptions multiples, le Pôle Hippolia se réserve le droit de ne pas délivrer de Pass Hippolia. Chaque Participant est en mesure de contacter, à tout moment, le Pôle Hippolia à l'adresse du jeu pour demander l'annulation de sa participation à l'Animation.

ARTICLE 4 : DOTATION

Le Pass Hippolia offre des avantages privilèges auprès des entreprises membres du Pôle Hippolia souhaitant participer à l'Animation. Les avantages sont proposés selon la répartition suivante, dans la limite des stocks disponibles.

Entreprises	Offres Pass Hippolia
	Sur présentation du Pass Hippolia, dans la limite des stocks disponibles Offres valables du 02 au 05 février 2023 sur le Salon du Cheval de Bordeaux (hors cas particuliers précisés)
Aravolte	Réduction de 5% à 10% sur une sélection d'articles
Bakkeo	Roue de la fortune pour les pros : 1 goodies offert / audit gratuit / atelier offert / réduction accompagnement Pour les particuliers : un goodies offert
BIORET cheval	Remise de 20% sur les produits pour toute demande de devis
Cavalassur	Frais de dossier offerts + goodies
Cheval Liberté	1 Goodies offert
Coho	5€ de réduction
Ekestre	10% sur commande obstacles
Ekin	1 soin cuir offert pour tout achat supérieur à 20€
Equidéos	1 seau ÉQUIDÉOS offert aux personnes détentrices du Pass et venant nous rencontrer sur notre stand.
Label EquuRES	1h d'accompagnement offerte pour remplir l'auto-diagnostic d'écurie (réservé aux professionnels)
Horse Pilot	1 Goodies offert
Hippo Boost	15% de réduction pour l'achat d'un complément alimentaire
I-Bride	Réduction de 10€
IFCE	Goodies offerts
Mila Moka	-5% sur l'ensemble de la gamme sauf sac de 20kg de cmv Minko
Nellumbo	5% de remise + 1 baume Makibell offert dès 60€ d'achat
S.A.F.E Horseshoes	5% de remise
VITE	10% chevaux offerts sur l'app pour toute souscription sur place

La valeur indiquée pour les offres correspond au prix public TTC, sauf mention contraire, couramment pratiqué ou estimé à la date de rédaction du règlement, celle-ci est donnée à titre de simple indication et est susceptible de variation. Le Pôle Hippolia ne peut être tenu pour responsable de tout incident/accident pouvant survenir dans l'utilisation des offres privilégiées. Toutes les marques ou noms de produits cités sont des marques déposées de leurs propriétaires respectifs.

Le Pôle Hippolia et les entreprises membres du Pôle Hippolia pourront, si des circonstances indépendantes de leur volonté l'y obligent, remplacer tout ou partie des offres privilégiées.

Les offres privilégiées ne peuvent donner lieu à aucune contestation.

Le Participant ne pourra en tout état de cause prétendre obtenir la contre-valeur en espèces des offres privilégiées ou demander un échange contre d'autres biens ou services.

Le Participant qui renoncerait à ses offres privilégiées, pour quelque motif que ce soit, ne pourra en aucun cas prétendre à un quelconque remboursement.

Toutes les dépenses personnelles additionnelles non comprises dans les offres privilégiées sont entièrement et exclusivement à la charge du Participant.

ARTICLE 5 – PUBLICITE

Sauf avis contraire, le Participant autorise le Pôle Hippolia et les entreprises membres du Pôle Hippolia à utiliser notamment son nom, prénom, image, sur tout support et tout moyen pour les communications relatives à l'Animation, et ce, pendant 6 mois à compter de la date de clôture de l'Animation, et sans que cette utilisation ne puisse ouvrir d'autres droits ou avantages que les offres privilégiées valables sur le Salon du cheval de Bordeaux 2023.

ARTICLE 6 – RESPONSABILITE

Participer à l'Animation implique une attitude loyale, signifiant le respect absolu des règles et des droits des autres Participants.

Le Participant s'interdit de mettre en œuvre ou de chercher à mettre en œuvre tout procédé de participation qui ne serait pas strictement conforme au respect des règles du présent règlement.

La responsabilité du Pôle Hippolia ne saurait être engagée en raison :

- De tout problème lié à l'utilisation du Pass Hippolia.
- De survenance d'événements présentant le caractère fortuit ou de force majeure, privant partiellement ou totalement le Participant de la possibilité de participer à l'Animation et/ou de bénéficier des offres privilégiées.
- De tout dysfonctionnement empêchant le bon déroulement du jeu, et notamment des dysfonctionnements des lignes téléphoniques et du réseau Internet, de l'indisponibilité du site, des défaillances du serveur.

Le Pôle Hippolia se réserve le droit pour quelque raison que ce soit, d'annuler, reporter, interrompre ou proroger l'Animation ou de modifier tout ou partie des modalités du présent règlement, dans le respect de celui-ci. Si, par suite d'un événement indépendant de sa volonté, le Pôle Hippolia était contraint d'appliquer ce droit, sa responsabilité ne saurait être engagée.

ARTICLE 7 – REGLEMENT DE L'ANIMATION

La participation de l'Animation implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Le Pôle Hippolia se réserve la possibilité de prendre toute décision estimée utile pour l'application et l'interprétation du présent règlement, sous réserve d'en informer les Participants. Toute infraction au présent règlement est susceptible d'entraîner la nullité de la participation du Participant. En cas de fraude constatée lors du déroulement de l'Animation, ou en cas de force majeure, d'événements exceptionnels ou d'événements indépendants de sa volonté, le Pôle Hippolia pourra éventuellement modifier, écourter, reporter ou annuler l'Animation. Le règlement est accessible sur le stand du Pôle Hippolia.

Il pourra être remis, à titre gratuit, à toute personne qui en fera la demande écrite avant le 05 février 2023 à l'adresse suivante : Maison du Cheval, Campus Effiscience Bât. Erable, 8 rue Léopold Sédar Senghor 14460 COLOMBELLES.

Aucune suite ne sera donnée aux demandes illisibles, incomplètes ou insuffisamment affranchies.

ARTICLE 8 – DONNEES PERSONNELLES

Tout Participant au jeu est informé que le Pôle Hippolia, les entreprises membres du Pôle Hippolia et le Salon du cheval de Bordeaux sont amenés à prendre connaissance et à collecter des données personnelles.

Le Pôle Hippolia s'engage à collecter et à traiter l'ensemble des données personnelles conformément à la Règlementation informatique et libertés (N° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen eu du conseil du 27 avril 2016).

La collecte des données personnelles est effectuée, notamment, aux fins de (I) gestion de l'Animation Pass Hippolia, (II) statistiques et (III) gestion commerciale, notamment de la part des entreprises.

Les données dont la communication est obligatoire sont identifiées comme telles.

Ne sont collectées que les données strictement nécessaires et indispensables au traitement.

Les données sont conservées pour la durée strictement nécessaire aux utilisations prévues.

Les données personnelles collectées sont destinées principalement au Pôle Hippolia et peuvent éventuellement faire l'objet d'un transfert à des partenaires tiers.

Les données personnelles collectées ne font l'objet d'aucun transfert en dehors de l'Espace Economique Européen (EEE).

Tout participant au jeu, dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'un droit d'opposition et d'effacement de leurs données, d'un droit à la portabilité de leurs données et d'un droit de limitation du traitement des données.

Le Participant peut, à tout moment, exercer ces droits en s'adressant au Pôle Hippolia par courrier Lettre Recommandée avec Accusé de Réception au Pôle Hippolia - à l'attention du Directeur.

Tout Participant peut également avoir accès ou modifier ses données personnelles sur simple demande par mail : contact@hippolia.org. Le Participant concerné dispose enfin du droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL), 3 rue de Fontenoy, 75007 Paris.

Le Participant qui exercerait son droit de suppression des données à caractère personnel le concernant avant la fin du jeu, sera réputé renoncer à sa participation au jeu.

Avec l'accord de chaque Participant, matérialisé par l'acceptation de l'opt-in (case à cocher) « J'accepte de recevoir les newsletters du Pôle Hippolia pour suivre les innovations équestres de la filière et autorise l'association à communiquer mes coordonnées à ses membres et partenaires », les données collectées le concernant pourront être utilisées à des fins d'opérations promotionnelles du Pôle Hippolia, de ses membres et partenaires et du Salon du cheval de Bordeaux.

ARTICLE 9 – LITIGES

Toute contestation relative à l'Animation devra obligatoirement intervenir par écrit, à l'adresse suivante : Pôle Hippolia Maison du Cheval, Campus Effiscience Bât. Erable, 8 rue Léopold Sédar Senghor 14460 COLOMBELLES, dans un délai maximum de vingt jours (20) à, compter de la date de fin du Salon du Cheval de Bordeaux 2023.

Les litiges seront portés en derniers recours devant les tribunaux français compétents.

La participation à cette Animation implique l'acceptation entière et sans aucune réserve du présent règlement. Toutes les difficultés pratiques d'application ou d'interprétation du règlement seront tranchées souverainement par le Pôle Hippolia.